

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE
ARRONDISSEMENT DE
BAR SUR AUBE
CANTON DE
VENDEUVRE SUR BARSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMITE SYNDICAL

SEANCE du 12 octobre 2022

Délibération 028D2022
Autorisation de paiement des dépenses
d'investissement avant le vote du Budget 2023

Syndicat mixte d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient

Date convocation	26/09/2022
Date d'affichage	26/09/2022
Nombre de membres afférents au comité syndical :	115
Nombre de membres en exercice :	115
Présents	71
Votants	76

L'an deux mil vingt deux, le douze du mois d'octobre, à 19 heures, le Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient s'est réuni à Vendevre-sur-Barse conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 sous la présidence de Patrick DYON, Président du Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient.

Etaients présents :

Mesdames AUTREAU Sophie, BERTHELOT Delphine, BOUNOUA Laure, BROUILLARD Elisabeth, BROUILLARD Josette, DA SILVA Carole, DAUNAY Maryse, DEFONTAINE Sophie, DESPRET Marie-Luce, FROMAGEOT Isabelle, GAURIER Isabelle, GEOFFRIN Laure, GUBLIN Florence, GUY Sophie, HANDEL Carole, HERKLET Christelle, MIGNOT-VEDRENNE Marie-Christine, NICOLODI Julia, OCKOCKI Sophie, PASCAUD Aurore, PETIT Catherine, ROGER Anne, SIMON Corinne, TOPIN Claudette, VALEYRE Denise,

Messieurs AGRAPART Franck, BABY Gérard, BERGERAT Gérard, BERTIN Jean-François, BOURGOIN Michel, BOURIEZ Geoffrey, CASTEX Jean-Marie, COTIBY Philippe, DEMATONS Pascal, DESCHARMES Dominique, DOREZ Gérard, DUBUISSON Dany, DYON Patrick, DZIUBANOWSKI Alain, HAMPE Jean-Claude, JACQUARD Gilles, JACQUINET Olivier, JEUNE Alain, JEUNESSE Pascal, JUFFIN Arnaud, LABROUSSE Alain, LAPIQUE Jacques, LEHMANN Philippe, LORPHELIN Claude, LOYER Gilles, MARTIN Barnabé, MARTIN Vincent, MARTY Rémy, MASSON Gilles, MEILLIEZ Bernard, MICHAUT David, MICHEL Alain, MINISINI William, MOUILLAT Francis, PARTOUT Didier, PERRET Bruno, PETIT Michel, PINET Jean-Louis, RATINET Laurent, ROBERT Ghislain, ROBLET Bernard, ROUAIX Michel, SCHMIDT Xavier, THIERRY Clément, TOURNEMEULLE Rémi, TRAIER Eric

formant la majorité des membres en exercice.

Etaients aussi présents :

Mesdames BEDU Lydia, OLLIVOT Tiffany,
Messieurs BAZILE Eric, NOEL Ronny, GRAS Michael

Etaients excusés / Avaient donné pouvoir :

Mesdames AUBRY Raphaëlle, CHEVALLIER Marielle (pouvoir donné à DYON Patrick),

Messieurs DALLEMAGNE Philippe (pouvoir donnée à ROBLET Bernard), DEZOBRY Bruno (pouvoir donné à MINISINI William), HANON Rémi (pouvoir donné à CASTEX Jean-Marie), HERBIN Bernadette (pouvoir donné à MICHEL Alain), JOANOT Pascal, PICOT Sylvia,

Messieurs AUBRY Christophe (pouvoir donné à JACQUARD Gilles), BERGERAT Gérard (pouvoir donné à MARTIN Barnabé), COLLINET Christian, DALLEMAGNE Philippe (pouvoir donnée à JOBARD Pierre).

028D2022

Autorisation de paiement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2023

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Dans l'attente du vote du budget primitif 2023,
le Comité Syndical autorise le Président à engager et à mandater les dépenses d'investissement à compter du 1^{er} janvier 2023 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ; à savoir :

21	Immobilisations corporelles	BP 2022	Limite du quart des crédits ouverts
	2111 Terrains nus	60 217	15 054
	2138 Réhabilitation déchèteries	1 100 000	275 000
	2152 Installations voiries	0	0
	2158 Autres matériels et outillages	45 000	11 250
	2182 Matériel de transport	500 000	125 000
	2183 Matériel informatique	10 000	2 500
	2184 Mobilier	5 000	1 250

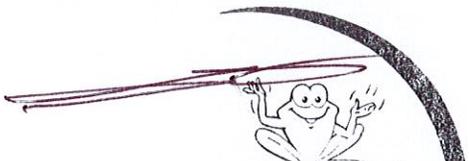
Ces crédits seront repris dans le cadre du vote du budget primitif 2023.

Le Président vous propose de bien vouloir délibérer.

Après avis favorable de la Commission des Finances et du Bureau Syndical du 13 septembre 2022, et après avoir délibéré, le Comité Syndical autorise à l'unanimité le Président à engager et à mandater les dépenses d'investissement à compter du 1er janvier 2023 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Date de réception en préfecture 17/10/2022
Date de publication ou notification 21/10/2022
Certifié exact, le Président

Pour extrait conforme fait à Vendevre sur Barse
Le 17 octobre 2022
Le Président


Patrick DYON **Siedmtol**


Patrick DYON **Siedmtol**